

CATÉGORIES

1. SCRATCH

C11 : toutes échelles

2. VEHICULES SEULS DE 1900 À 1945

C21 : échelle du 1/35° au 1/32°

C22 : échelle du 1/43° au 1/48°

C23 : échelle du 1/72° au 1/76°

3. VEHICULES SEULS DE 1946 À NOS JOURS

C31 : échelle du 1/35° au 1/32°

C32 : échelle du 1/43° au 1/48°

C33 : échelle du 1/72° au 1/76°

4. DIORAMAS DE 1900 À 1945

C41 : échelle du 1/35° au 1/32°

C42 : échelle du 1/43° au 1/48°

C43 : échelle du 1/72° au 1/76°

5. DIORAMAS DE 1946 À NOS JOURS

C51 : échelle du 1/35° au 1/32°

C52 : échelle du 1/43° au 1/48°

C53 : échelle du 1/72° au 1/76°

6. D'APRES PHOTOGRAPHIE

C61 : toutes échelles de 1900 à nos jours

7. VEHICULES ET DIORAMAS DE 1900 À NOS JOURS

C71 : autres échelles n'entrant pas dans les catégories C11 à C53

8. JUNIORS

C81 : toutes échelles, de 1900 à nos jours

9. EN COURS DE REALISATION

C91 : toutes catégories confondues en cours de réalisation

10. HUMOUR ET UCHRONIE

C101 : Toutes échelles, véhicule seul et diorama

11. THEMATHIQUE

C111 : Thème 2017

Il y a un siècle, l'apparition des blindés

TARIFS

- Inscription **GRATUITE**
- Exposant **GRATUIT**
- Accompagnateur 4 € pour le week-end
- Visite réserves 5 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin de faciliter l'organisation et l'accès à la salle du concours, la priorité sera accordée aux personnes ayant préinscrites leurs pièces auprès du bureau de l'administration du musée.

Date limite de préinscription mardi 30 mai 2017.

Les plateaux repas sont disponibles seulement sur réservation.

PARKING

L'accès au parking sera possible jusqu'à 13h samedi et dimanche, pour l'installation des stands et la présentation des maquettes en concours. A partir de 13h, l'accès sera interdit afin de dégager l'espace pour la démonstration dynamique.

SECURITE

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériels et articles (détériorations diverses ou vol). L'exposant, individuel ou associations, ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

THEME

Il y a un siècle, l'apparition des blindés.

MUSÉE DES BLINDÉS

Concours international de maquettes

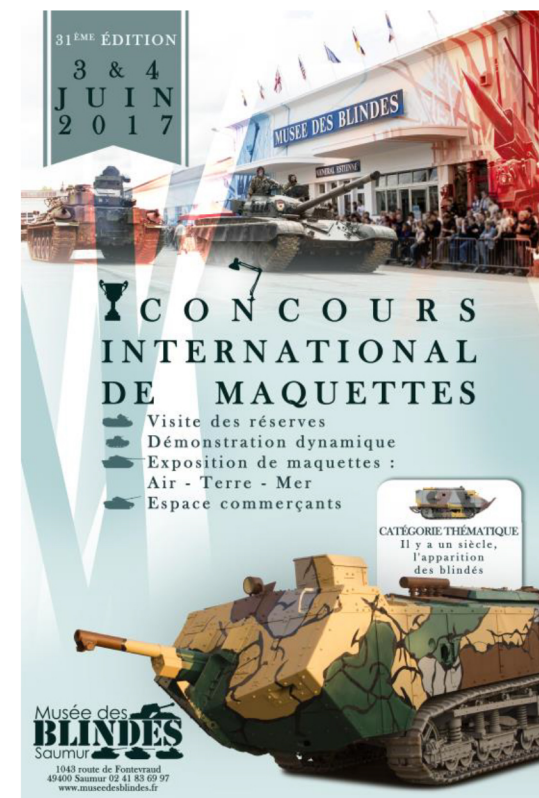
1043 route de Fontevraud

49400 Saumur

02 41 83 69 97

www.museedesblindes.fr

museedesblindes@wanadoo.fr



PROGRAMME

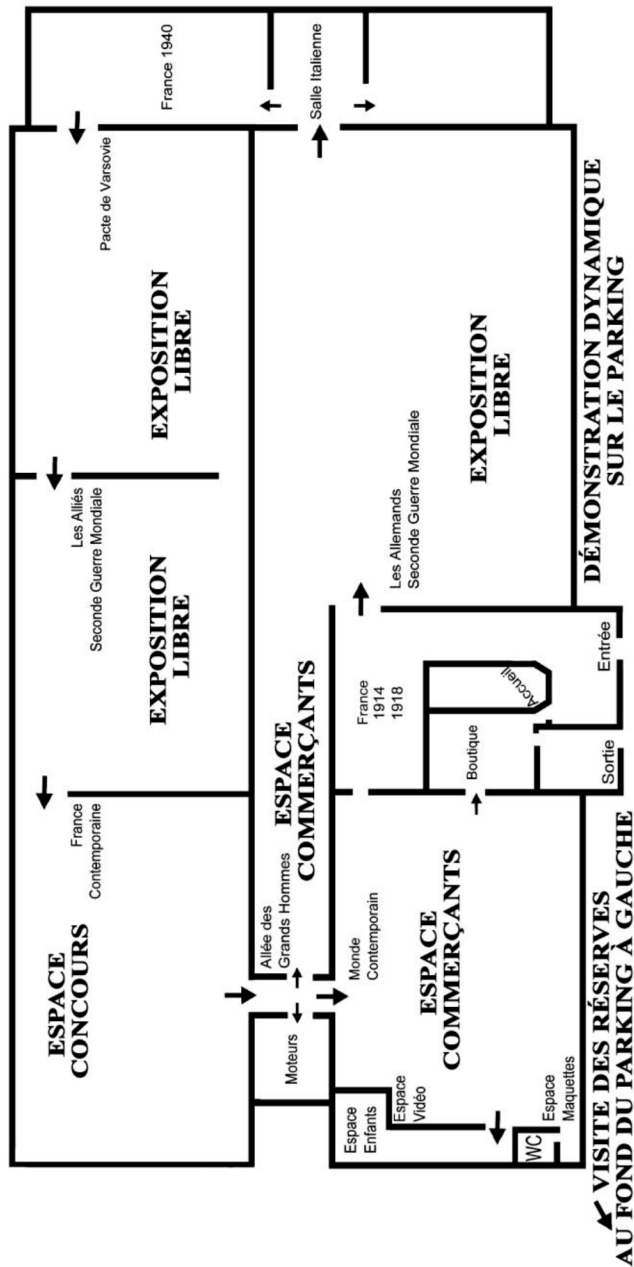
Ouverture au public les samedi et dimanche de 9h à 18h30

SAMEDI 3 JUIN

- A partir de 8h Accueil participants préinscrits, exposants et artisans
Mise en place des maquettes et des stands
- A partir 10h Accueil des participants non préinscrits
- 13h Fermeture du parking
- 15h Démonstration dynamique
- 10h, 11h, 14h, 16h et 17h Visite des réserves

DIMANCHE 4 JUIN

- 10h00 Clôture des inscriptions
- 10h/12h Jugement concours (fermeture de la salle)
- 13h Fermeture du parking
- 15h Démonstration dynamique
- 16h Proclamation des résultats
- 10h, 11h, 12h, 14h et 16h Visite des réserves



PREAMBULE

L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Les tables du concours sont réservées uniquement aux pièces inscrites à cet effet. Toutes les pièces participant au concours doivent être présentées dans la salle du concours.

Pour toutes les autres pièces non-inscrites au concours, elles seront exposées sur les tables dans les salles voisines.

Chaque lauréat reçoit pour récompense une médaille d'or, d'argent, de bronze et un certificat d'encouragement. Dans une même catégorie, il peut y avoir plusieurs mêmes récompenses. Une pièce déjà primée dans ce concours hors des précédentes éditions se verra écartée et ne sera pas jugée.

Un BEST OF SHOW récompensera la plus belle des réalisations de l'ensemble des pièces présentées au concours et des prix spéciaux viendront compléter le palmarès comme la coupe de l'AAMB (coup de cœur du Président).

LE JURY

Il est composé de sept maquettistes compétents dans le domaine de la maquette militaire.

Les membres du jury ne peuvent prétendre et ce dans aucune catégorie, à participer au concours.

Chaque catégorie sera jugée par trois membres du jury.

La maquette est un loisir animé par la passion de l'histoire et de ses techniques. Les excès d'humeur seront bannis, laissant place à l'esprit de compréhension. De ce fait, la décision du jury est sans appel, irrévocable et les délibérations seront faits en huit clos. Aucune notation ne sera communiquée.

Lors du jugement, seuls les juges seront admis dans la salle, sauf accord exceptionnel (presse, organisation,...).

REGLEMENT

Art 1 : Le concours est ouvert à tous les maquettistes indépendants et ou affiliés à un club.

Art 2 : Sont considérés comme maquettes les pièces assemblées, collées et peintes par le maquettiste. Les pièces manufacturées, c'est-à-dire montées et peintes issues du commerce ne seront pas jugées.

Art 3 : Les pièces seront déposées impérativement le samedi à partir de 8 H 00 jusqu'à 18 H 00 et le dimanche de 9 H 00 à 10 H 00. Dernier délai.

Elles ne pourront être reprises qu'après proclamation de tous les résultats. Tout retrait avant sera impossible sauf dérogation exceptionnelle du jury.

Chaque pièce sera complétée d'une fiche d'information comportant le nom et numéro de la pièce, la catégorie et le numéro de son propriétaire. Aucun signe permettant d'identifier l'auteur sur la fiche et ou sur la maquette ne sera toléré sous peine de voir la pièce non jugée.

Art 4 : Les limites de présentation seront de 1900 à nos jours et chaque pièce doit comporter au moins un véhicule terrestre ayant existés, y compris les prototypes et les « paper-panzer ».

Art 5 : Les membres du jury se réservent le droit de supprimer une catégorie si celle-ci ne comporte pas au moins trois pièces d'auteurs différents. Elle se verra déplacée vers la catégorie la plus proche. Idem pour les pièces qui, selon le jury, ne correspondraient pas à la catégorie où elle est inscrite.

Art 6 : Chaque participant au concours ne peut prétendre qu'à une nomination par catégorie. Les pièces doivent être l'œuvre de son propriétaire.

Art 7 : Une pièce ne peut prétendre à être inscrite dans plusieurs catégories.

Art 8 : Catégorie « Scratch ».

Modèle, de toute échelle, entièrement réalisé à partir de plans et ne devant comporter pas plus de 20 % de pièces issues de commerce.

Il est nécessaire d'accompagner la pièce par une description visuelle du travail réalisé grâce à tout document permettant de juger la réalité du scratch et d'en apprécier la nature et le niveau de réalisations.

Art 9 : Catégorie « Véhicules seuls ».

Est accepté tout véhicule militaire à roues, chenilles ou semi-chenillés sur châssis civil et ou militaire. Si le véhicule est présenté sur une scénette réduite, SEUL l'engin militaire sera jugé et noté. Une base élaborée sera systématiquement déplacée vers la catégorie diorama.

Art 10 : Catégorie « Diorama ».

Toute scénette élaborée (véhicules et figurines) comportant au moins un véhicule militaire à roues, chenilles ou semi-chenillés.

Art 11 : Catégorie « d'après photos ».

Les réalisations doivent représenter le plus fidèlement possible une scène réelle, devra être obligatoirement être accompagnées de la photo et doit en être le reflet parfait.

Toutes pièces ne répondant pas à ces critères seront déplacées dans la catégorie s'y approchant le plus.

Art 12 : Catégorie « Juniors ».

Sont acceptés tous les participants de moins de 16 ans au 1^{er} juin 2017 (présentation d'une pièce d'identité obligatoire). Néanmoins, ils peuvent s'inscrire dans toutes les autres catégories.

Art 13 : Catégorie « En cours de réalisation ».

Tous modèles, toutes échelles et toutes catégories dont le véhicule est en cours de réalisation avant peinture afin de voir les modifications et ou améliorations apportées.

Art 14 : Catégorie « Humour et Uchronie ».

Tous modèles et tous échelles issues du « délire humoristique » de son auteur et qui n'entre pas dans les autres catégories.

Art 15 : Catégorie « Thématique ».

La pièce ou la réalisation devra correspondre au thème décidé par le musée. L'inscription à cette catégorie est limitée à une seule pièce par auteur.

Si l'œuvre présentée ne correspond pas au thème, elle sera déplacée dans la catégorie s'y approchant le plus.

Art 16 : Toutes pièces présentant un caractère offensant, dégradant, raciste et ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs aux yeux du public, des organisateurs et ou du jury seront exclus du concours.